Nîmes Métropole
Direction du Contrôle de Gestion

Plan de financement de la commune de GARONS

Ecoles numériques mutualisées

Dépenses		Recettes	
Groupe scolaire Francis Soirat :			
- Acquisition et installation de 8 Ecrans numériques interactifs	13 987,12 €	Néant	0,00 €
- Acquisition de 30 ordinateurs	15 600,00 €		
- Acquisition de 30 écrans	3 086,70 €		
- Acquisition et installation d'un copieur Noir & Blanc	1 742,00 €	**Total des subventions hors Fonds de concours**	**0,00 €**
Ecole élémentaire Jean Monet :			
- Acquisition de 9 ordinateurs pour remplacement PC pilotage des TBI	4 680,00 €	Reste à charge de la commune sans FDC de CANM	40 021,83 €
- Acquisition de 9 écrans pour remplacement PC pilotage des TBI	926,01 €		
Dépenses HT	**40 021,83 €**	**Recettes**	**40 021,83 €**

Fonds de concours de la CANM :	**8 004,37 €**
soit % du montant de l'opération HT :	**20%**
soit % du montant restant à charge de la commune conformément à la doctrine :	**20%**

Fait à Garons le 2 6 AVR 2024

Le niveau d'intervention de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole intervient dans la limite suivante :
le montant du fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, subventions déduites, par la commune bénéficiaire du fonds de concours versé soit, au plus 50% de la part restant à charge de la commune bénéficiaire.
Le Décompte Général Définitif (DGD) des travaux déterminera le montant final du fonds de concours.

Alain DALMAS
Maire de Garons